

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le mardi 7 décembre à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à BELIN-BELIET (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 30 novembre 2021

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme ARDOUIN Aimée et de M. PAIN Cédric, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portants pouvoirs de M. SARTRE Philippe et de Mme MESPLES Olga, **Mme WEBER Sophie** portant pouvoirs de M. BACHÉ Alain et de Mme LE YONDRE Nathalie, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de M. GILLÉ Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de Mme BEAUMONT Patricia et de M. COUTIERE Dominique, **Mme LONGUET Anne-Sophie**, **M. FORET Thierry**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**.

Étaient Présents en visioconférence : **M. BAUDE Vital**, **M. LAGRAVE Renaud**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. TULARS Bernard**, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoir de M. DELUGA François, **Mme MARIE Lucie**, **M. SAINTORENS Denis**, **Mme TAPIN Maylis** portant pouvoir de M. CARRERE Paul.

Absents excusés (pouvoirs) : M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme WEBER Sophie, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme ARDOUIN Aimée ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent.
Absents : M. TAUZIN Amand (excusé), Mme LARRUE Marie (excusée), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. DURRIEU Michel, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

FINANCES

Avenant contrat de Parc

La Région Nouvelle Aquitaine a reconnu une place particulière de ces Parcs naturels régionaux dans sa politique en les inscrivant dans un dispositif pluriannuel de contractualisation. Cette contractualisation a été accompagnée par les Départements de la Gironde et des Landes qui ont été également signataires en 2017 du contrat de Parc. La première période triennale couverte par ce contrat de Parc a fait l'objet d'un avenant de prolongation d'un an dans la perspective des élections régionales et départementales. Cet avenant parvient à échéance le 31 Décembre 2021.

Compte tenu de cette prochaine échéance, de la volonté des partenaires financiers de poursuivre la transition écologique, environnementale et d'accompagner la mutation des territoires, la Région a proposé au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, et aux départements de prolonger d'une année le contrat de Parc.

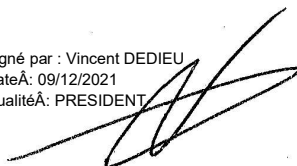
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'AUTORISER le Président** à signer l'avenant au contrat de Parc ci-joint accompagné de son annexe financière qui n'a à ce stade qu'une valeur indicative et n'emporte pas validation par les partenaires des moyens financiers alloués

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 9 décembre 2021

Signé par : Vincent DEDIEU
Date À: 09/12/2021
Qualité À: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte